



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°295 du 1^{er} juillet 2019

SOMMAIRE

- Conseil syndical national du 20 juin 2019
- Motions et votes du CSN du 20 juin 2019

Conseil syndical national du 20 juin 2019

Par Josiane Tack

Chères et chers camarades,

L'actualité nationale étant très chargée je ne m'étendrai pas sur la situation internationale, je rappellerai juste que La situation entre l'Iran et les États-Unis semble chaque jour se tendre davantage. Le gouvernement américain a annoncé l'arrivée prochaine de nouvelles troupes dans la région tandis que Téhéran a d'ores et déjà fait état de son intention de ne plus respecter l'accord sur le nucléaire à partir du 27 juin. La guerre dans la région semble se rapprocher à grand pas, Trump « va-t'en guerre » compte bien relancer son économie par ce moyen avant les élections présidentielles aux USA.

Mais revenons en France, notre Conseil syndical National intervient quelques jours après l'élection des parlementaires européens. Même si la participation à cette élection a progressé, il n'en demeure pas moins que près d'un électeur sur deux ne se sera pas déplacé.

En France, les résultats enregistrés par le Rassemblement National et La République En Marche confirment l'influence de l'extrême-droite et de la droite extrême pourtant incapables de répondre à la nécessaire transformation de la société, à l'urgence démocratique, dans un contexte qui reste caractérisé par la poursuite des attaques et des atteintes portées aux droits et aux libertés dont celle de manifester sans être réprimé, celle d'informer à l'image des journalistes convoqués par la Direction Générale de la Sécurité Intérieure, celle relative aux droits et temps d'intervention des députés à l'assemblée nationale, par exemple, incapables aussi de répondre à d'autres types d'urgences qu'elles soient sociales, économiques, environnementales.

Une telle situation doit interroger le mouvement syndical. La crise à laquelle nous sommes confrontés y compris dans ses dimensions politiques et démocratiques reste profonde.

Les objectifs, les contenus et les modalités d'un processus de transformation de la société travaillés et portés « *dans l'unité et la convergence* » pour reprendre les termes de l'appel du 52^{ème} congrès confédéral de la CGT nécessitent plus que jamais d'être débattus dans le champ syndical.

C'est dans ce sens que les conclusions des travaux de notre Conseil syndical national doivent nous mettre en ordre de bataille dans les jours, les semaines et les mois qui viennent.

C'est d'autant plus nécessaire que les conclusions tirées tant du pseudo « grand débat national » que des résultats des élections européennes par le camp d'en face vont amener Emmanuel Macron, son gouvernement, sa majorité parlementaire, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, à poursuivre et même accentuer leur entreprise de transformation ultralibérale de la société française. C'est clairement dans ce sens que le Premier ministre a prononcé la semaine dernière un discours de politique générale où, entre autres, un durcissement des conditions d'accès aux allocations chômage a été confirmé avec l'instauration d'une dégressivité.

A l'évidence, la fonction publique est un des cœurs de cible de la transformation ultralibérale de la société française.

L'attaque portée est d'une ampleur bien plus conséquente que celles portées au titre de la RGPP et de la MAP. Elle est par ailleurs travaillée de manière extrêmement cohérente au moyen notamment du triptyque constitué par :

- 1) le chantier Action Publique 2022 qui consiste à déposséder l'État de toute une série de politiques et de services publics,

2) l'accentuation et la généralisation des politiques d'austérités avec des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale qui pourraient être d'une sévérité extrême, la circulaire de la direction du budget du 9 mai préparatoire aux conférences budgétaires confirme l'objectif de 50 000 suppressions d'ETP dans la fonction publique de l'État... Cette même circulaire confirme aussi l'objectif d'une « stabilité » de la valeur du point de l'indice.

3) troisième élément du triptyque et pas le moindre : le projet de loi portant transformation de la fonction publique constitutif de la boîte à outils dont le camp d'en face a besoin pour mettre en œuvre le chantier Action Publique 2022, une austérité budgétaire drastique y compris pour faire des politiques et des services publics abandonnés ou/et privatisés de nouvelles sources de profits.

Dans le même temps, différentes circulaires du Premier ministre sont rendues publiques ou en cours d'achèvement dans l'objectif notamment d'organiser une nouvelle séquence de la désorganisation / destruction de l'organisation territoriale des services publics de l'État, un effacement du rôle et de la place des administrations centrales, une nouvelle montée en puissance de l'inter ministérialité et de la déconcentration de l'Etat.

Même si c'est un enjeu interprofessionnel, comme l'ensemble du monde du travail, les agents de la Fonction publique sont et seront aussi concernés par une autre attaque d'ampleur : celle consistant à créer les conditions d'un régime universel par points, à liquider purement et simplement les 42 régimes de retraite existants dont les régimes spéciaux avec toutes les conséquences possibles sur le Code des pensions civiles et militaires, à allonger encore et toujours le temps passé au travail avec une nouvelle logique de décote, à faire baisser de manière drastique le montant des retraites et des pensions versées en favorisant par le biais de nouveaux dispositifs législatifs le recours à des systèmes d'épargne individualisée et capitalistique.

Le rapport Delevoye devrait être rendu public dans la première semaine du mois de juillet.

Le projet de loi devrait être présenté en septembre / octobre 2019.

L'UFSE s'est prononcée après consultation des membres de la CE contre la signature du protocole d'accord portant sur les retraites complémentaires Agirc – Arrco. Un enjeu tout aussi majeur.

C'EST DANS CE CONTEXTE QU'IL NOUS FAUT APPRECIER LE PROCESSUS DE MOBILISATIONS EN COURS ET DES SUITES QU'IL CONVIENT DE LUI DONNER.

Un contexte marqué aussi par la réunion de l'intersyndicale de la Fonction publique du 3 juin dernier et la réunion commune des bureaux de l'UFSE, de la Fédération des services publics, de la Fédération de la santé et de l'action sociale du 4 juin dernier :

- Sur l'intersyndicale FP du 3 :

Toutes les OS étaient présentes à l'exception de la CFTC qui était excusée.

Pour la CGT, il s'agissait dans un contexte difficile, de donner des suites au processus d'action engagé sans nier les limites rencontrées lors des actions du 9 mai par la grève et dans les manifestations.

Ne pas nier les limites rencontrées même si la grève Fonction Publique du 9 mai est loin d'être un échec, que de multiples mobilisations se sont développées et continuent à se développer dans différents secteurs professionnels dans la Fonction Publique de l'État tel que l'appel à la grève et à une manifestation nationale de l'ensemble des organisations syndicales du ministère du travail, mobilisations conséquentes dans le secteur hospitalier et plus particulièrement dans les services des urgences le 6 juin, on peut rappeler aussi la réussite de la manifestation nationale des cheminots le 4 juin. Il ne faut pas désespérer en convainquant les agents que des victoires sont possibles.

Donner des suites au processus d'action engagé car, en l'état, nous ne parviendrons pas à stopper le processus de destruction de la fonction publique et imposer la prise en compte de propositions et de revendications alternatives, si nous ne donnons pas des suites au processus d'action engagé en l'inscrivant dans la durée et en formulant des propositions pour être en ordre de bataille dès le mois de septembre prochain.

Donner des suites dans quel cadre unitaire ?

Voté à l'assemblée nationale, le projet de loi portant transformation de la fonction publique va être examiné par le Sénat sur la période du 18 au 26 ou 27 juin.

Dans le même temps, Olivier Dussopt a confirmé l'organisation d'un rendez-vous salarial en deux temps : un premier rendez-vous à la date du 18 juin (bilan et perspectives) et un deuxième rendez-vous à la date du 2 juillet (décisions).

Rien n'étant possible ni avec la CFDT ni avec FO à la date du 3 juin, 6 organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, FA, UNSA, CGC) avaient indiqué vouloir créer les conditions d'une poursuite du processus d'action.

Depuis et nous n'y sommes pas pour rien toutes les organisations syndicales de la FP ont indiqué vouloir créer les conditions d'une telle poursuite.

Résultats :

- Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 27 juin sous des formes multiples et diverses avec la construction d'une initiative spécifique à Paris entre 12 et 14 heures.

Mobilisation sur deux thématiques : le projet de loi et le rendez-vous salarial.

Aucune organisation ne souhaite appeler à la grève. Le conseil national du 13 juin de l'UFSE a décidé d'appeler à la grève le 27 juin, actant que si un appel à la grève ne sortait pas il ne se passerait rien à cette date.

Le SNTRS-CGT doit s'emparer de cette date pour essayer avec les syndicats qui le souhaitent construire des actions ce jour-là.

L'intersyndicale de l'ESR du 18 juin n'a pas estimé possible de construire collectivement quelque chose à cette date. Rien ne nous empêche localement de monter des actions. Le conseil syndical national pourrait travailler à des propositions d'actions.

- Sur le rendez-vous salarial : l'UFSE a envoyé une lettre ouverte aux ministres Darmanin et Dussopt sur les revendications de la CGT Fonction Publique et n'ira pas à ce rendez-vous. Par ailleurs, la CGT ne se rendra pas à la réunion technique du 18 juin.

L'UFSE prévoit d'envoyer d'autres documents pour mobiliser contre la loi le 27 juin.

Propositions d'actions à la rentrée de septembre :

- a) Journée de manifestation de portée nationale un samedi dans la dernière semaine du mois de septembre par exemple. Manifestation nationale à Paris et/ou Manifestations dans les 13 grandes régions et/ou manifestations dans l'ensemble des départements.
- b) Nouvelle journée de grève et de manifestations FP au mois d'octobre, c'est à dire dans la foulée de l'action du samedi.

Il s'agirait d'organiser la poursuite et la montée en puissance de la mobilisation. Dans un contexte où la situation revendicative se sera aggravée et présentera des enjeux nouveaux tel que les conférences budgétaires préparatoires aux lois de finances et de financement de la sécurité sociale, rapport Delevoye pour ne citer que ceux-ci.

Il faut prendre aussi bonne note de la date du 18 septembre. A cette date, la CGT Fonction Publique organisera une journée d'étude sur les enjeux de la réforme des régimes de retraite.

Une nouvelle intersyndicale FP sera organisée au mois de juillet pour débattre et décider des suites de l'action, au vue des propositions formulées ci-dessus.

Nous devons débattre et analyser lucidement les limites actuelles de l'action, les comprendre, les surmonter...tout en nous mettant d'accord sur le processus d'action à venir : un processus d'action sur lequel il est nécessaire que les sections SNTRS-CGT s'engagent à sa mise en œuvre. Nous avons lors de notre dernière CE débattu et pris la décision d'essayer de mettre en œuvre une mobilisation dans notre secteur. Nous avons pris la décision de faire des actions la semaine prochaine, vu l'agenda de ce mois. Il serait judicieux de s'inscrire dans la journée du 27 juin. Nous pourrions en débattre tout à l'heure.

Dans le paysage de la recherche, l'actualité est aussi chargée.

La loi de programmation de la recherche bas son plein, les GT rendront leurs copies fin août, le CNESER en session plénière la semaine dernière a annoncé que les échanges se poursuivraient durant tout l'automne pour une écriture de la loi début 2020.

La communauté scientifique se réveille des communiqués arrivant ces derniers jours : « le CNRS fêtera-t-il ses 100 ans ? Tribune parue dans le monde demandant des moyens récurrents et des postes pour les laboratoires texte signé par 177 lauréat.e.s du Conseil Européen de la Recherche (ERC) pour le CNRS. La fin du texte est significative : *« Notre direction ne manque pas une occasion de se prévaloir de nos financements ERC mais nous refusons que l'on nous utilise pour masquer les conditions de travail imposées à l'immense majorité des laboratoires et prôner une recherche fondée sur l'individualisme et la compétition généralisée. Un changement radical d'orientation s'impose pour permettre au CNRS de rester un bien public capable de relever les défis scientifiques du XXI e siècle. »*

Autre sujet qui remue la communauté et dont vous avez dû parler également hier concerne le déclassement des concours par certaines sections du comité national et en particulier la 36. Ces déclassements reflètent la volonté de la direction de peser sur les choix scientifiques en accord avec les politiques mises en œuvre.

Nos revendications en terme de poste et de budget récurrents font échos dans toute la communauté scientifique. Lors du dernier CNESER un point était dédié à la loi de programmation de la recherche. Des retours faits par les rapporteurs des GT1 et 2 portant sur les budgets et l'attractivité des carrières remontent les mêmes préoccupations et revendications des laboratoires. La plénière du 4 juillet se prépare, je ne développerai pas ici car elle fera l'objet d'un débat tout à l'heure. La communauté est bien consciente que cela ne peut plus durer et qu'il faudra amener de l'argent et des moyens humains. Cependant même si les rapporteurs affirment pouvoir disposer d'une marge de manœuvre sur des financements supplémentaires accordés à la recherche, rien n'est dit sur la source de ses financements ni in fine leur destination. Les rapporteurs du GT3 quant à eux sont satisfaits des budgets consacrés au transfert et à l'innovation, ils pensent qu'ils n'en demanderont pas plus ! Mais ils veulent maintenant que les chercheurs soient à la disposition des industriels et mettent leur énergie à redresser l'industrie française, c'est ce qui a été dit presque mot pour mot par la rapporteuse de cette commission. Le décalage entre ce qu'elle revendiquait et les aspirations des chercheurs était effarant. En gros ce qui était dit sur le GT3 « une loi de programmation pour la recherche doit avoir une vision à 10 ans. La France est une puissance moyenne donc il faut faire des choix. La France veut-elle se doter d'une stratégie ? Tous ceux qui ont gagné ont une vision marché, pas de rupture technologique sans marché. Il faut comprendre les besoins des marchés. Il faut faire des propositions qui vont au-delà de la loi de programmation de la recherche, le CIR est une bonne chose... Il faut mettre en œuvre ce qui facilite l'innovation, se demander ce qui permet de faire croître les entreprises et mettre le chercheur au cœur des discussions, la loi Pacte a déjà beaucoup fait pour l'innovation...

Ainsi, vous avez discuté hier de revendications à porter pour revaloriser les carrières, nous y reviendrons avec la motion à débattre tout à l'heure. Nous devons porter nos revendications en matière indiciaire et indemnitaire, nous devons permettre aux personnels d'adhérer à nos revendications. Nous devons travailler avec les personnels à construire des luttes gagnantes.

Nous aborderons après le débat général le dépouillement des cahiers revendicatifs, il s'agit d'un premier travail qui sera affiné par la suite pour être restitué aux personnels à la rentrée de septembre, cette démarche va nous permettre de nous appuyer sur les réponses pour construire nos actions à venir. La semaine dernière au conseil national de l'UFSE, nous avons eu le témoignage d'une camarade des douanes qui a expliqué comment ils avaient construit une lutte gagnante. L'adhésion des collègues des douanes s'est faite suite à une démarche de la CGT qui via un questionnaire leur a demandé ce qu'ils voulaient en matière d'amélioration des conditions de travail. L'action s'est construite à partir de là, in fine ils ont gagné une augmentation des rémunérations et des postes ... Nous devons faire adhérer les collègues à la construction des luttes. Autour de moi je rencontre des non syndiqués très sensibles à nos analyses, ils y adhèrent, il faudrait peu de choses pour entraîner ces collègues.

Nous avons eu deux élections coup sur coup : des élections aux comités d'action sociale du CNRS et de l'INSERM, tout dernièrement les résultats du vote au CNESER viennent de tomber. Vous avez sur table les résultats du vote au CNESER dans les organismes de recherche. Dans les deux votes la tendance est la même progression en nombre de voix et % pour le CNRS soit une augmentation de 1,84 point pour les collègues ingénieurs, techniciens et chercheurs nous assistons dans le même temps à une baisse pour l'INSERM. Pour l'ensemble des organismes de recherche les résultats au CNESER sont en baisse pour tous sauf pour le CNRS et Irstea. L'INRA dévisse. Dans le même temps la CFDT est la grande gagnante des élections au CNESER. In fine le nombre de siège est identique au CNESER pour la CGT dans les organismes de recherche, les résultats positifs des plus gros organismes de recherche limitent les dégâts. Pourquoi un tel résultat ? Il est difficile de l'interpréter. Les camarades de l'ensemble des organismes de recherche pourront donner leur avis ? Pour ma part, cela est peut-être dû à une activité et visibilité de certaines sections du CNRS, elles sont reconnues des collègues. Certaines communications ont aussi des retours favorables. Nous devons persévérer dans cette voie : travailler sur le terrain et être dans le revendicatif. Nous devons travailler à de meilleurs échanges entre les sections SNTRS-CGT des différents organismes de recherche dans toutes les régions où la présence inter-organisme existe.

Nous allons aussi aujourd'hui aborder le point des décharges, je ne déflorerais pas le sujet mais je voulais juste vous alerter sur la diminution programmée par le ministère de nos décharges à la rentrée 2020 mais aussi 2021. La négociation a été âpre au sein de la fédération pour conserver 29 temps pleins. Il faudra dans les années à venir revoir encore à la baisse ce nombre. Car pour tout le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le nombre global de décharge va passer de 2500 ETPT cette année à 2445 à la rentrée 2020 puis à 2390 EPT pour 2021. Nul doute que les débats seront animés au sein de la fédération.

C'est la fin de l'année scolaire, nous sommes tous fatigués mais nous devons préparer deux actions : le 27 journée d'action de la fonction publique comment s'en emparer ? Sur quel périmètre ? Avec qui ? Sur Paris il y aura un rassemblement devant Bercy, le SNTRS-CGT doit s'y inscrire. Dans les actions à venir il y a également le 4 juillet la plénière du CoNRS, nous y travaillons et reviendrons sur ce sujet au cours de la journée. Nous devons aussi nous reposer cet été car la rentrée sera rude. Je laisse place au débat que je souhaite riche et constructif.

Motions et votes du CSN du 20 juin 2019

Motion du SNTRS-CGT

Le Conseil syndical national du SNTRS-CGT réuni le 20 juin 2019 informé du projet gouvernemental d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche note que ce projet de loi s'inscrit dans une politique d'austérité pour les dépenses publiques et la remise en cause des missions de services public ainsi que dans la volonté de « transformer » la fonction publique en la soumettant à une déréglementation généralisée.

Le CSN réaffirme la nécessité de continuer à recruter de manière massive sur postes de titulaires dans le but de maintenir l'attractivité du service public de recherche et de résorber la précarité massive actuelle. Cela passe aussi par la réintégration des tâches externalisées et donc du recrutement de personnels de catégories C et B.

Nous condamnons le recours aux contractuels, CDD et CDI, sur ressources propres pour effectuer diverses missions pérennes de recherche et d'accompagnement de la recherche. L'explosion des salaires des hauts cadres, sur CDI ou CDD, est inacceptable.

Il faut redonner à nos métiers des conditions de rémunérations attractives, à la fois par les revalorisations du point d'indice et des grilles ainsi qu'une augmentation des primes de base touchées par tous. Ces dernières doivent être de même niveau que celles versées dans de nombreux secteurs de la fonction publique : soit à minima 30% du salaire indiciaire, à intégrer au salaire

Le CSN mandate le bureau national pour faire valoir les revendications immédiates suivantes :

1. Prendre en compte toute l'ancienneté acquise dans le privé, les fondations, à l'étranger, etc. Comptabiliser dans l'ancienneté les années de thèse qui doivent être considérées comme des cursus pré-professionnels.
2. Lever les blocages de carrière en fusionnant des grades pour obtenir des corps à deux grades au plus avec un déroulé de carrière sur ces deux grades comme le prévoyait le PPCR,
3. Mettre en place immédiatement des plans exceptionnels de reclassements dérogatoires au statut compte tenu du blocage important dans les corps d'assistants ingénieurs, techniciens et adjoints techniques.
4. Débloquer les changements de grade et de corps en appliquant des taux promus/promouvables de 15% au minimum comme c'est l'usage dans de nombreux corps de la fonction publique
5. Aligner les rémunérations des contractuels sur celles des fonctionnaires.
6. Revaloriser les rémunérations des doctorants qui doivent correspondre au premier échelon de la grille des chargés de recherche.

L'urgence de la situation impose de mettre en place les financements récurrents nécessaires au bon fonctionnement des laboratoires dès la loi de finances 2020, c'est à dire sans attendre le vote la loi pluriannuelle pour la recherche. L'effort budgétaire d'un milliard d'euros supplémentaire par an dans les organismes de recherche (EPST) et la recherche universitaire devrait être programmé sur 10 ans pour le porter à 1% du PIB, en privilégiant les financements pérennes. Cet effort doit s'accompagner de créations de postes de fonctionnaires pour doubler les effectifs des EPST sur 10 ans. Pour cela des financements existent en particulier à travers le CIR et ceux du Programme d'Investissement d'Avenir

Rien ne se fera sans la participation active de tous les personnels. Le CSN du SNTRS-CGT appelle ceux-ci à se mobiliser le 27 juin dans toutes les actions pour la défense de la fonction publique et le 4 juillet pour l'assemblée plénière du Comité national de la recherche scientifique en se rassemblant à 9 heures à Paris rue des St Pères.

Vote : à l'unanimité

Motion du SNTRS-CGT sur la réforme des retraites

Le SNTRS-CGT réaffirme son opposition au système de retraite que prévoit le gouvernement. En voulant limiter le coût des retraites à 14% du PIB, ce sera de façon inéducable une baisse des pensions et un recul de l'âge de départ en retraite. Le système à point qui est projeté va faire baisser le niveau des pensions des agents de l'Etat et notamment des fonctionnaires qui ont peu de primes dans leur rémunération. Ce sera le cas des personnels de la recherche. Comme voté au 52 ème congrès de la CGT, le SNTRS-CGT exige le maintien du code des pensions et appelle les personnels des organismes de recherche à se mobiliser massivement contre ce projet.

Vote : à l'unanimité

Vote sur l'ordre du jour concernant le point Décharges

0 contre
2 abstentions
29 pour